

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

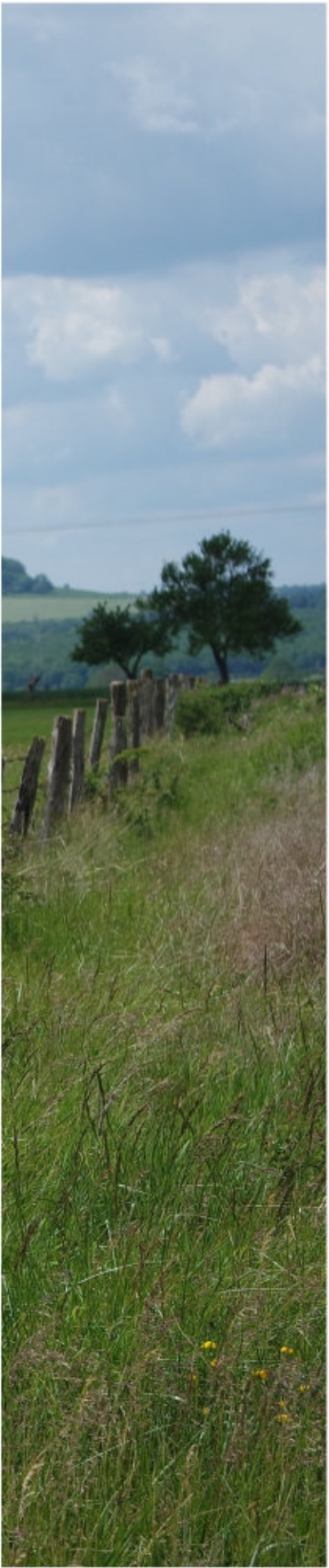
Commune -
Laneuveville-devant-bayon

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 501

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- UJ - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

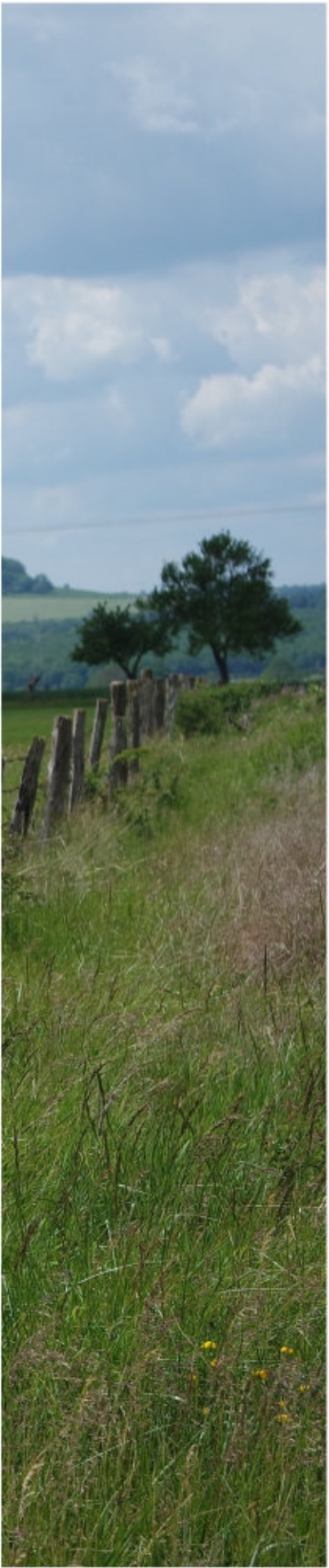
Commune -
Lebeuville

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 071

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone inconstructible
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un système d'assainissement collectif	Lebeuville	20	14555
Renforcement du lit du fossé pour améliorer les virages	Lebeuville	21	199
Aménagement du ruisseau	Lebeuville	22	2118



0 100 200 m

PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Lemainville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024

PLUi approuvé le 26 février 2026

1:4 430

Version du 06-02-2026

CITADIA

- Zonage

2AU - Zone à urbaniser à long terme

A - Zone agricole

Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole

Av - Secteur agricole en milieu urbain

N - Zone naturelle

Nf - Secteur forestier

Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg

Ni - Secteur de loisirs

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins
- Prescriptions ponctuelles

★ Arbre remarquable

⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

★ Elément bâti protégé
- Prescriptions linéaires

⋯ Alignement d'arbres

— Haie

⋯ Ripisylve

▬ Mur à protéger au titre du patrimoine

⋯ Règles architecturales particulières

▬ Marge de recul
- Prescriptions surfaciques

▨ Boisement des espaces agricoles

▨ Coeur d'îlot

▨ Elément de patrimoine bâti à préserver

▨ Mare

▨ OAP

▨ Pâquis

▨ Verger

▨ Zone d'implantation obligatoire des façades principales

▨ Zone humide
- Eléments de cadrage

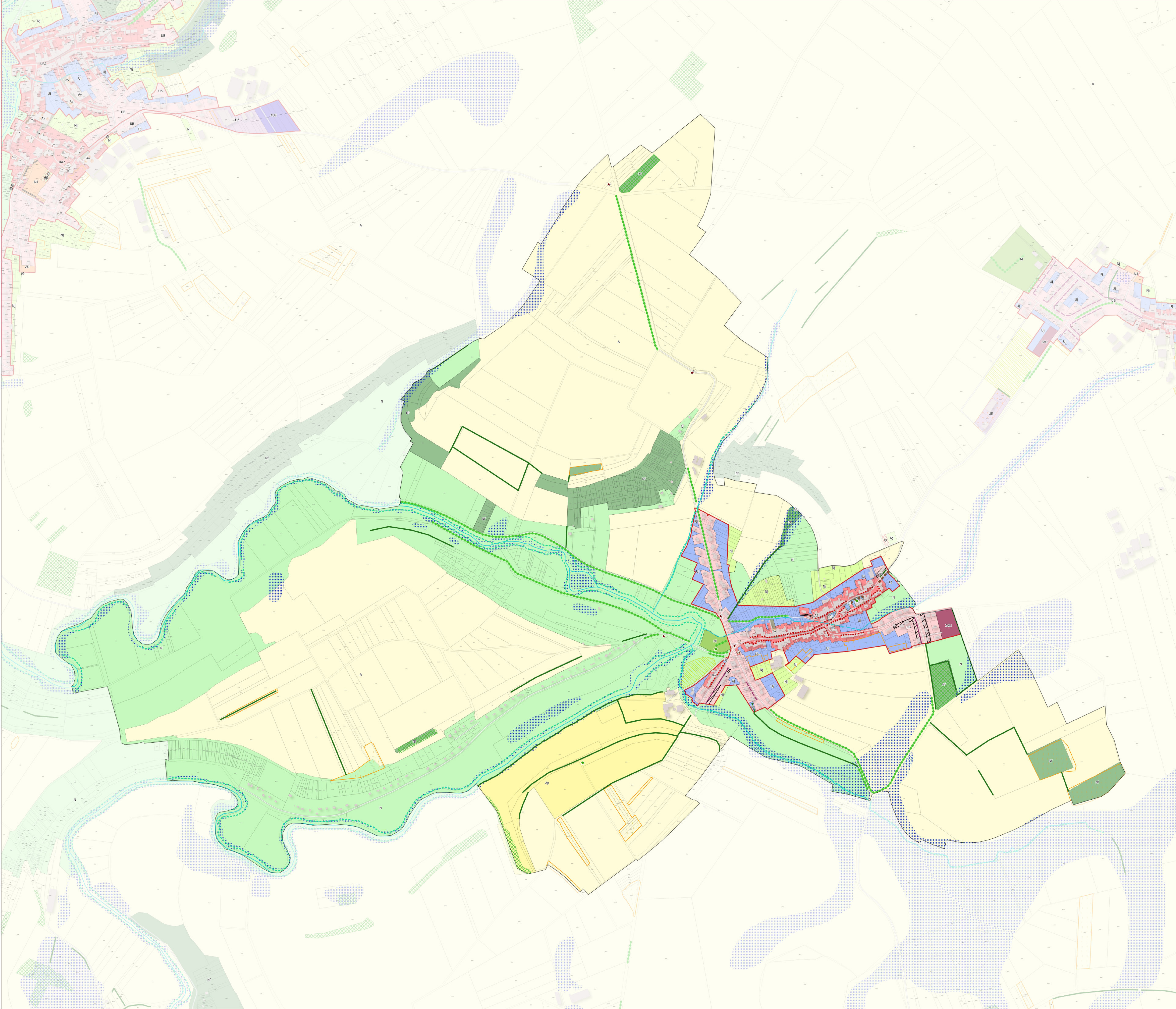
— Cours d'eau

▨ Bâtiment

▨ Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
--------	--------------	----	--------------



Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

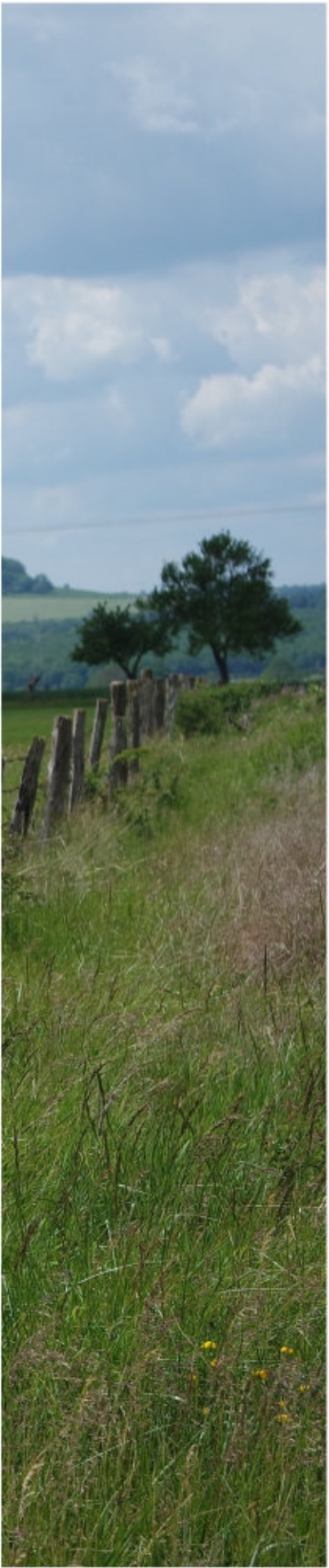
Commune -
Lemenil Mitry

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:3 367

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

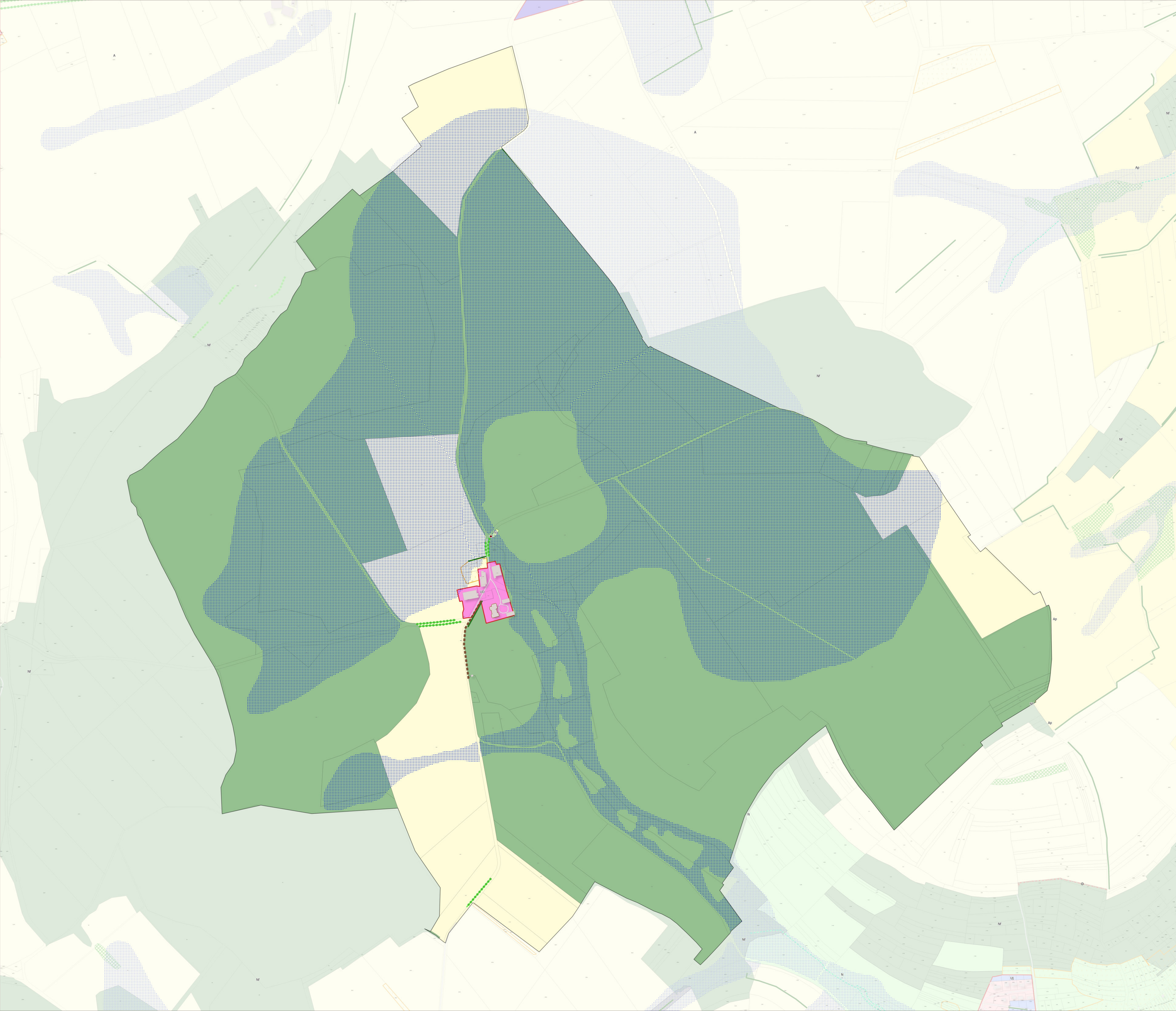
- Elément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 80 160 m

PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Mangonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024

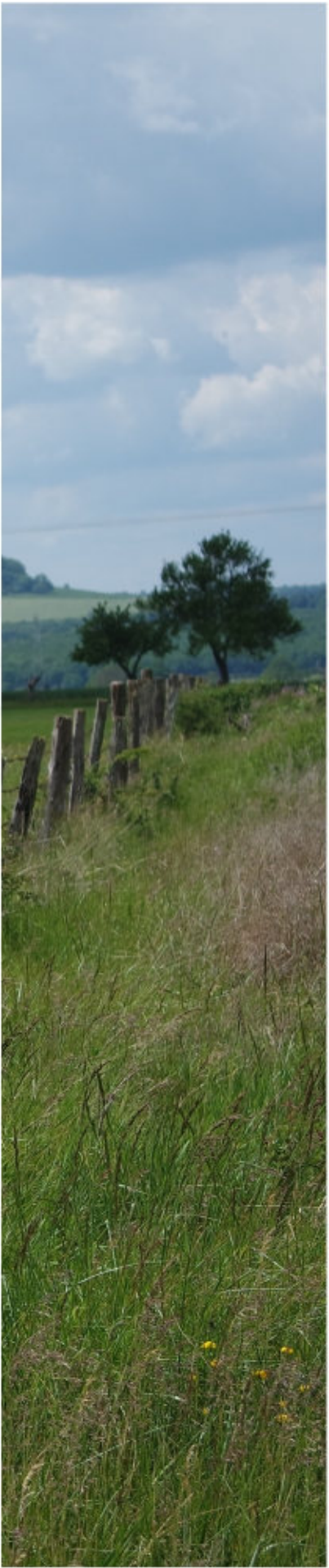
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:3 240

Version du 06-02-2026

CITADIA





- Zonage

A - Zone agricole

Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole

AU - Zone à urbaniser

N - Zone naturelle

Nf - Secteur forestier

NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg

NI - Secteur de loisirs

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

- Prescriptions ponctuelles

★

Élément bâti protégé

- Prescriptions linéaires

Alignement d'arbres

Haie

Ripisylve

Règles architecturales particulières

Marge de recul

- Prescriptions surfaciques

Boisement des espaces agricoles

Coeur îlot

Élément de patrimoine bâti à préserver

Emplacement réservé

Mare

OAP

Verger

Zone humide

- Eléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés			
Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Chemin à élargir	Mangonville	23	103
Chemin à élargir	Mangonville	24	299
Chemin à élargir	Mangonville	25	145
Chemin à élargir	Mangonville	26	103
Réalisation d'un bouclage entre deux sentiers existants	Bainville-aux-Miroirs	2	703



PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Neuviller-sur-moselle

PLUI arrêté le 28 novembre 2024

PLUI approuvé le 26 février 2026

1:5 067

Version du 06-02-2026

CITADIA

- Zonage

A - Zone agricole

Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole

AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de carrières

Nf - Secteur forestier

Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg

Ni - Secteur de loisirs

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins
- Prescriptions linéaires

Alignement d'arbres

Haie

Ripisylve
- Prescriptions surfaciques

Élément de patrimoine bâti à préserver

Mare

OAP

Verger

Zone humide
- Éléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
--------	--------------	----	--------------

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Ogneville

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:3 508

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

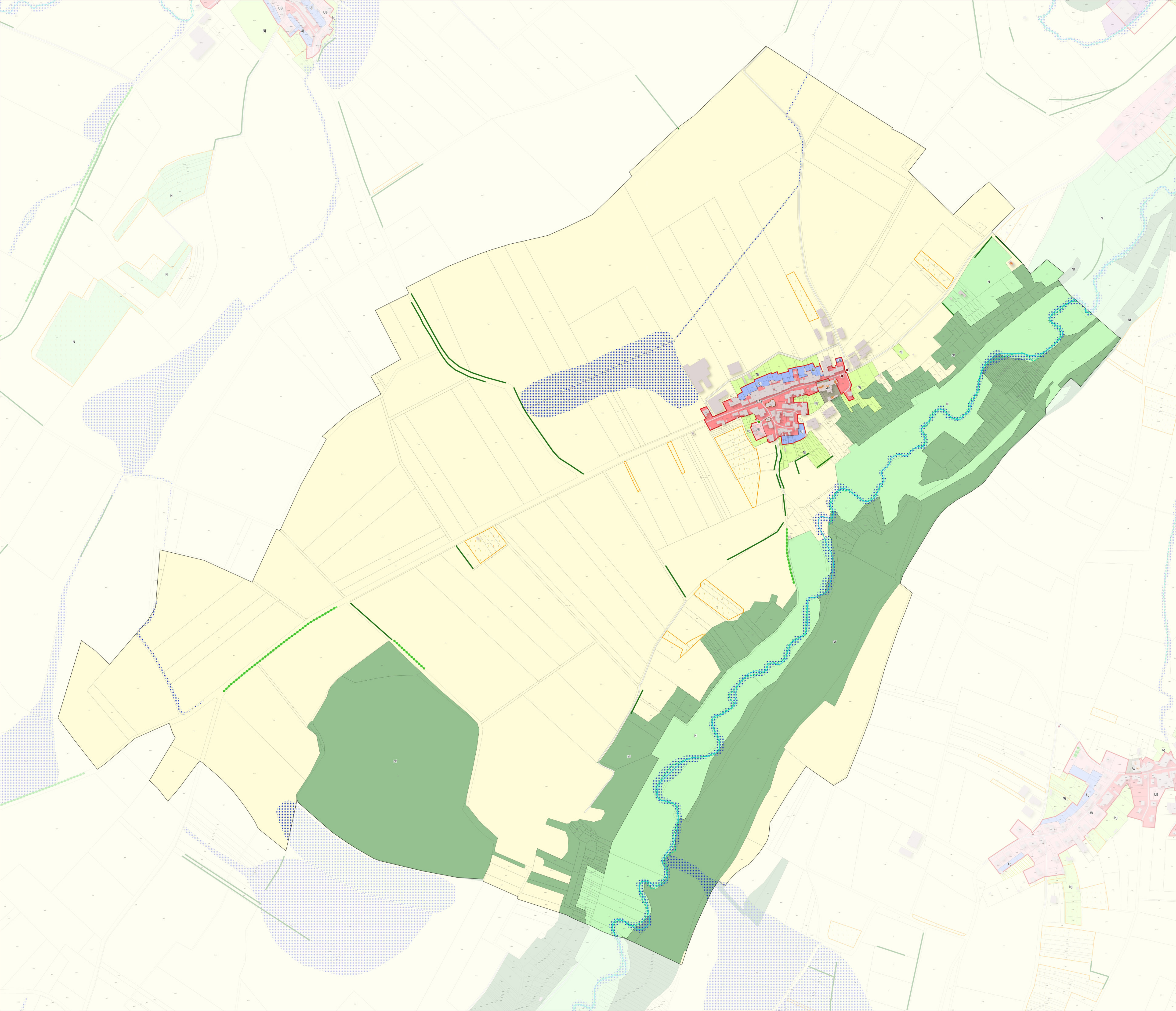
- ▭ Elément de patrimoine bâti à préserver
- ▭ OAP
- ▭ Verger
- ▭ Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- ▭ Bâtiment
- ▭ Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 80 160 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

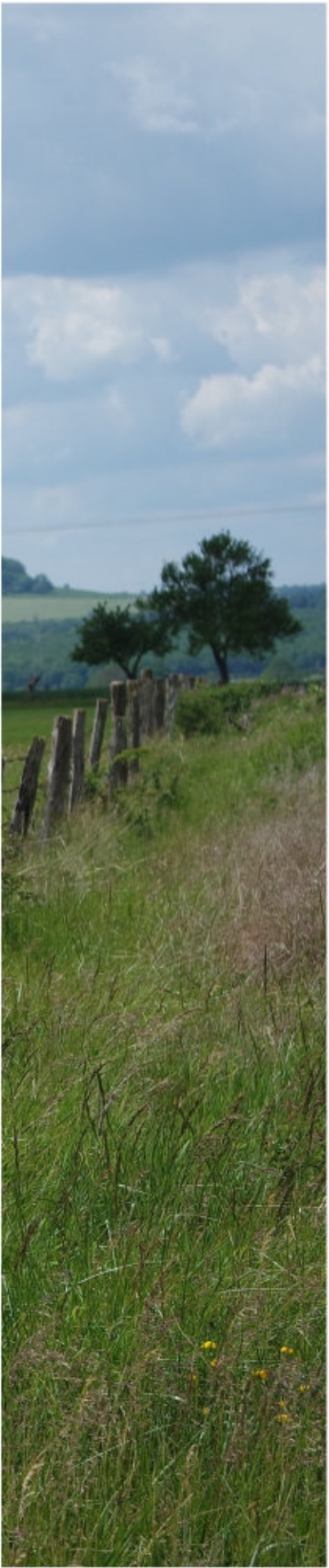
Commune -
Omelmont

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 107

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Vergers
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Omelmont	27	833
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477



0 100 200 m

PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Ormes Et Ville

PLUI arrêté le 28 novembre 2024

PLUI approuvé le 26 février 2026

1:6 896

Version du 06-02-2026

CITADIA

- Zonage

A - Zone agricole

Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole

N - Zone naturelle

Nf - Secteur forestier

Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg

Ni - Secteur de loisirs

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins
- Prescriptions ponctuelles

★ Arbre remarquable

⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

★ Elément bâti protégé
- Prescriptions linéaires

⋯ Alignement d'arbres

— Haie

⋯ Ripisylve

— Mur à protéger au titre du patrimoine

⋯ Façade à conserver

⋯ Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Prescriptions surfaciques

Boisement des espaces agricoles

Coeur ilot

Emplacement réservé

Mare

OAP

Verger

Zone de bruit

Zone humide
- Eléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés			
Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	30	241
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	31	507

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Parey-saint-cesaire

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 656

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- - - Ripisylve

Prescriptions surfaciques

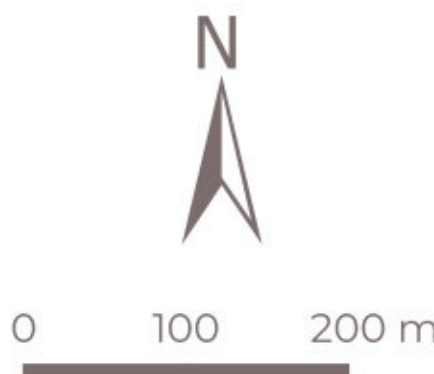
- ▭ Élément de patrimoine bâti à préserver
- ▨ Mare
- ▨ OAP
- ▨ Verger
- ▨ Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- ▨ Bâtiment
- ▨ Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Praye

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 961

Version du 06-02-2026



Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en cœur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

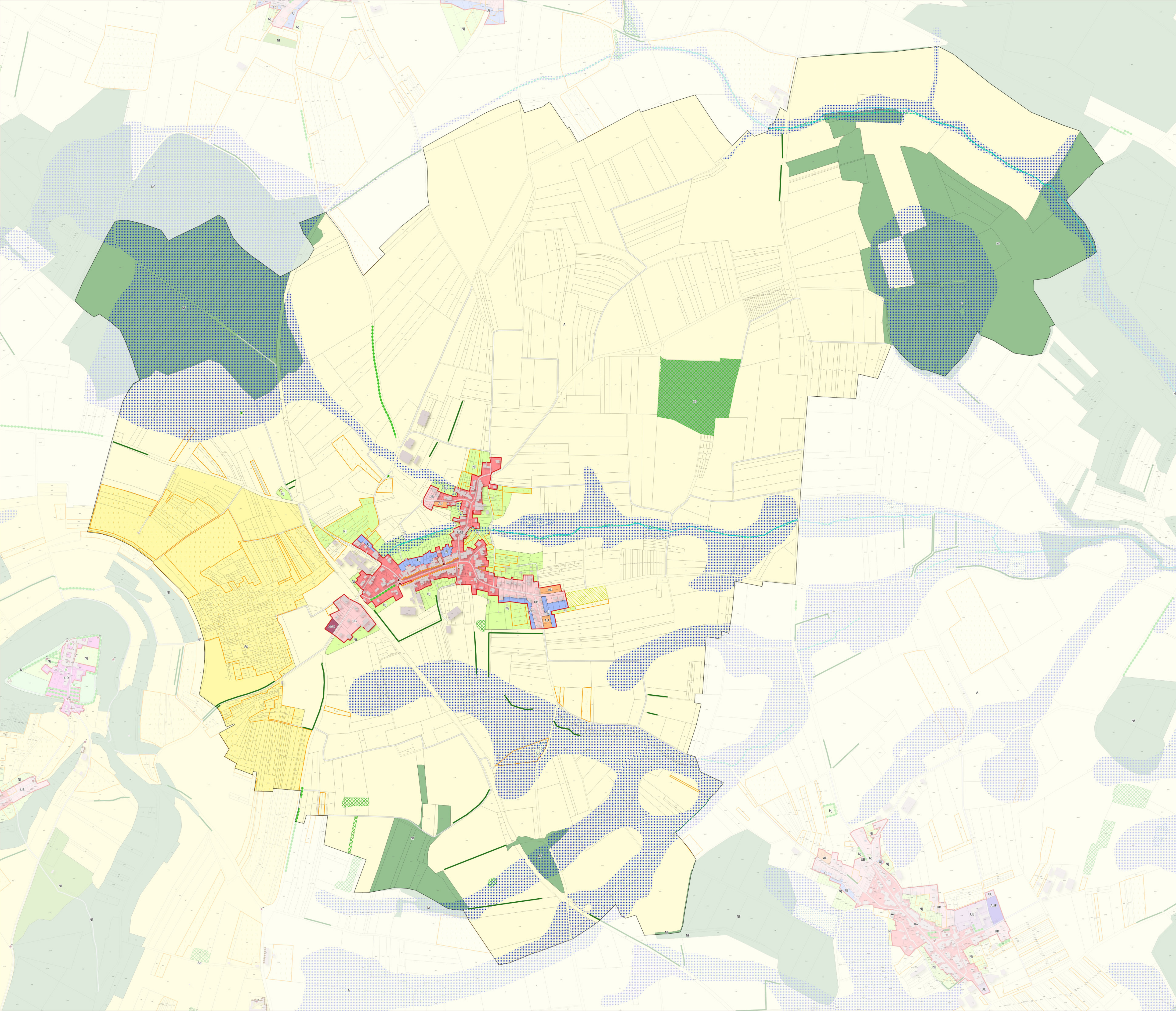
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 100 200 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

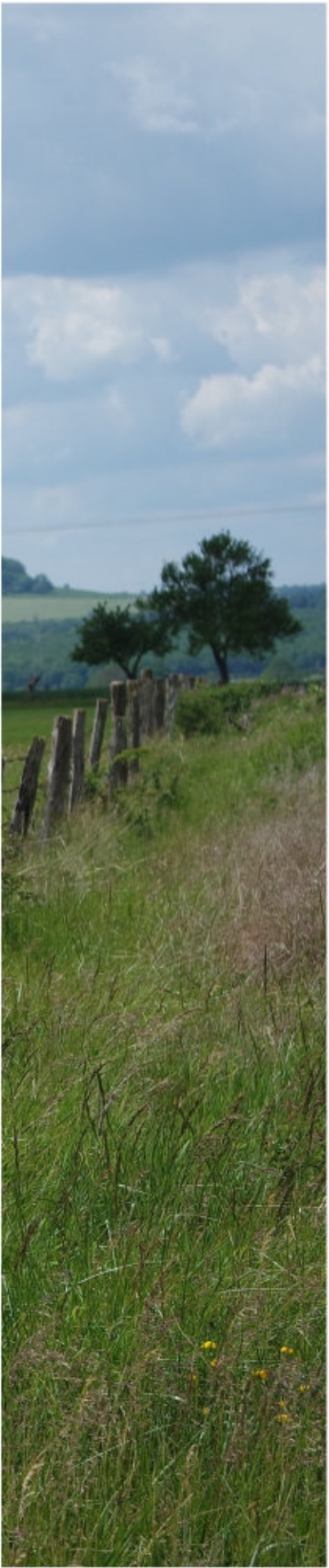
Commune -
Quevilloncourt

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:2 799

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

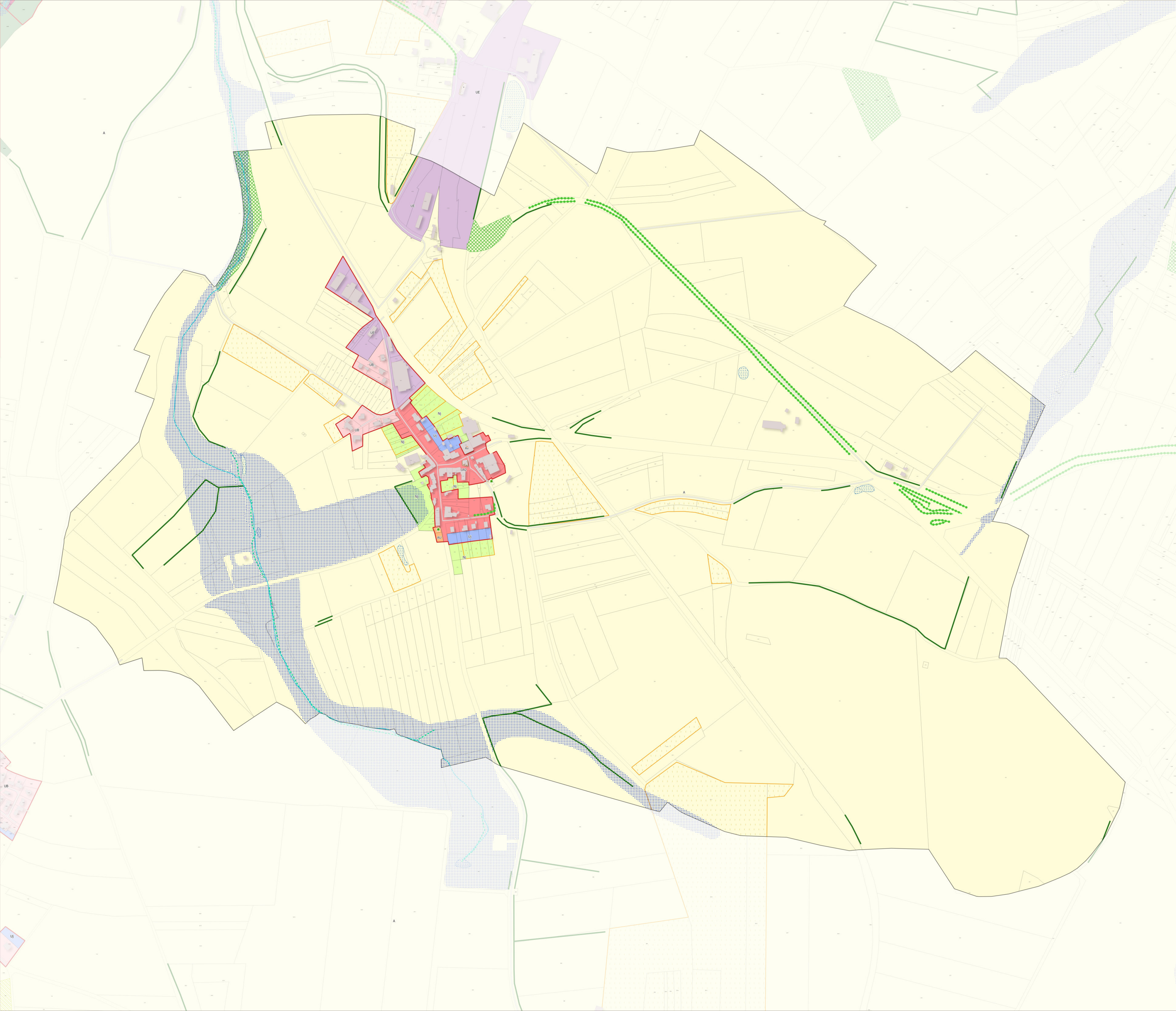
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 70 140 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

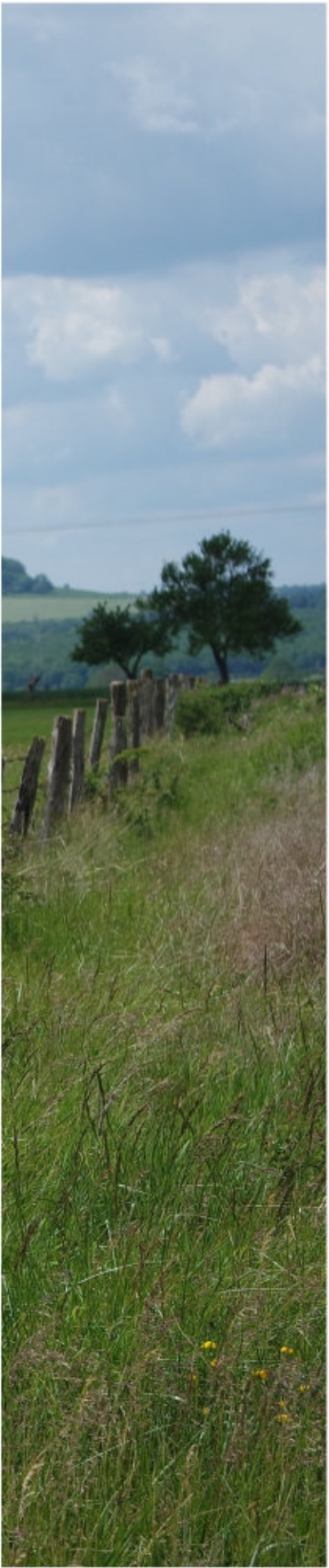
Commune -
Roville-devant-bayon

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:3 663

Version du 06-02-2026



Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UAZ - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

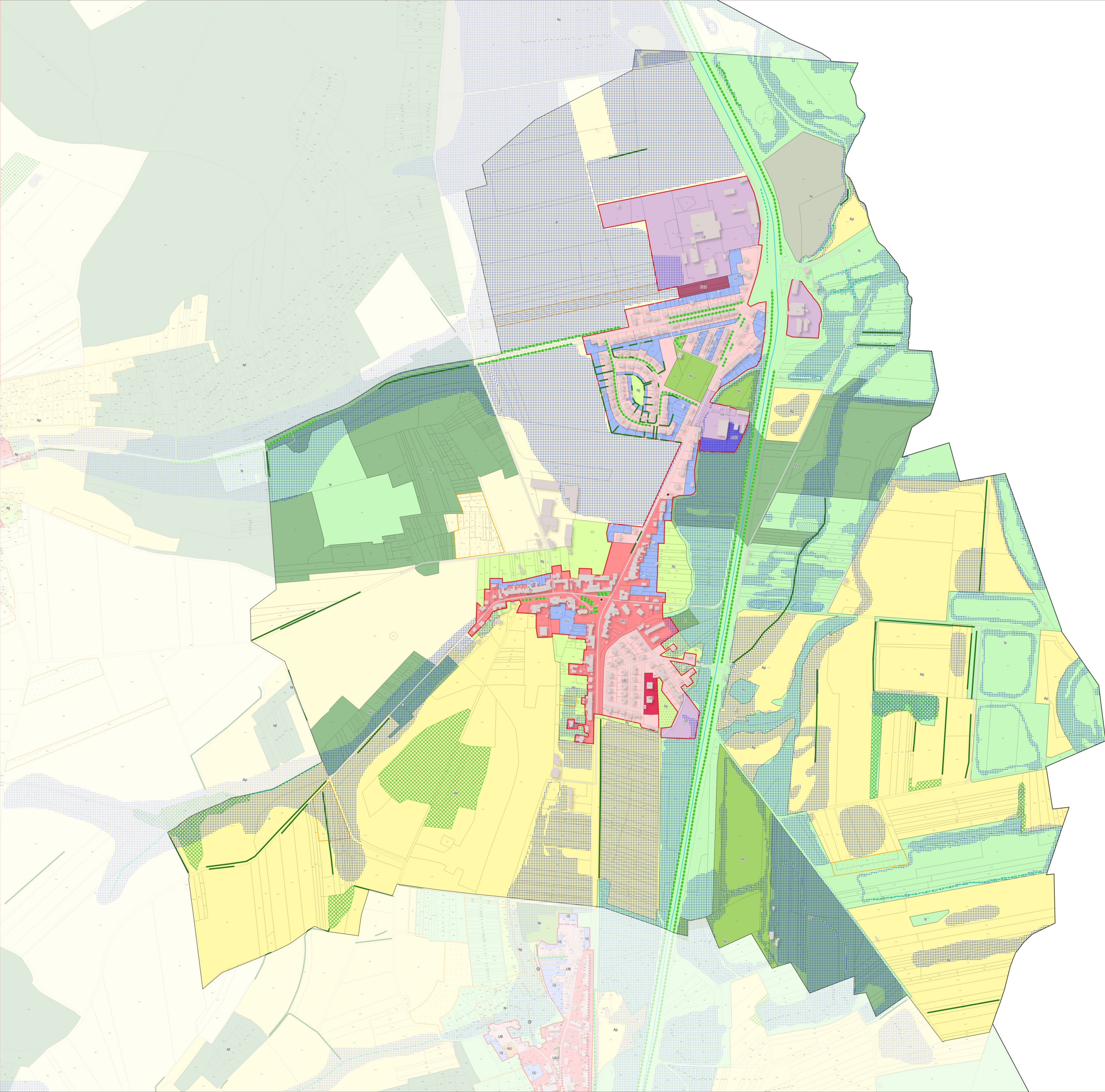
- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 90 180 m

PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Saint-firmin

PLUI arrêté le 28 novembre 2024

PLUI approuvé le 26 février 2026

1:5104

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

A - Zone agricole

AU - Zone à urbaniser

AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités

Av - Secteur agricole en milieu urbain

Nf - Secteur forestier

NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces

Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

Alignement d'arbres

Haie

Ripisylve

Prescriptions surfaciques

Boisement des espaces agricoles

Mare

OAP

Verges

Zone humide

Eléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
--------	--------------	----	--------------

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Saint-remimont

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 718

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

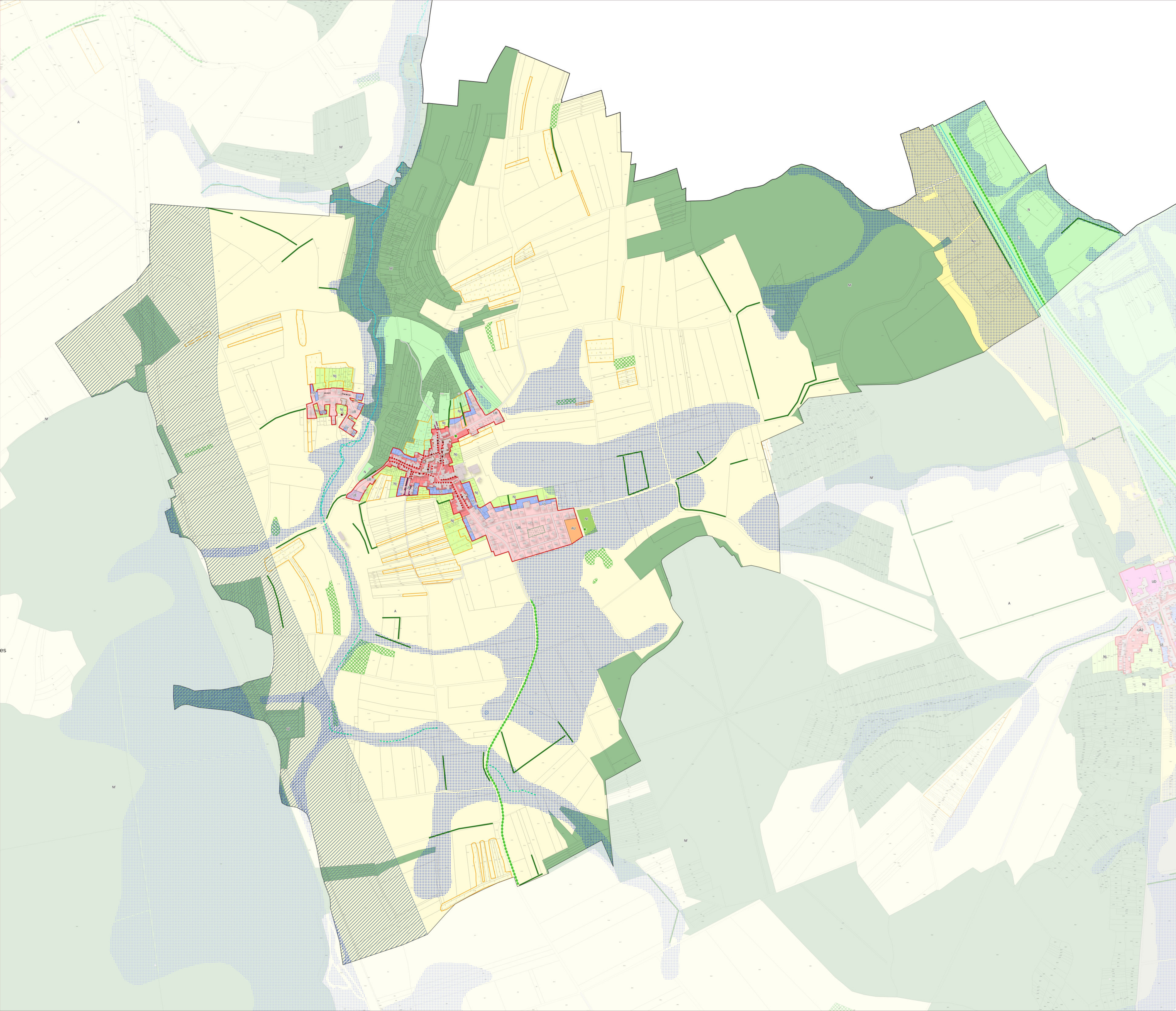
- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Place de l'église	Saint-Remimont	32	23



0 100 200 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Saxon-sion

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 918

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Ni - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

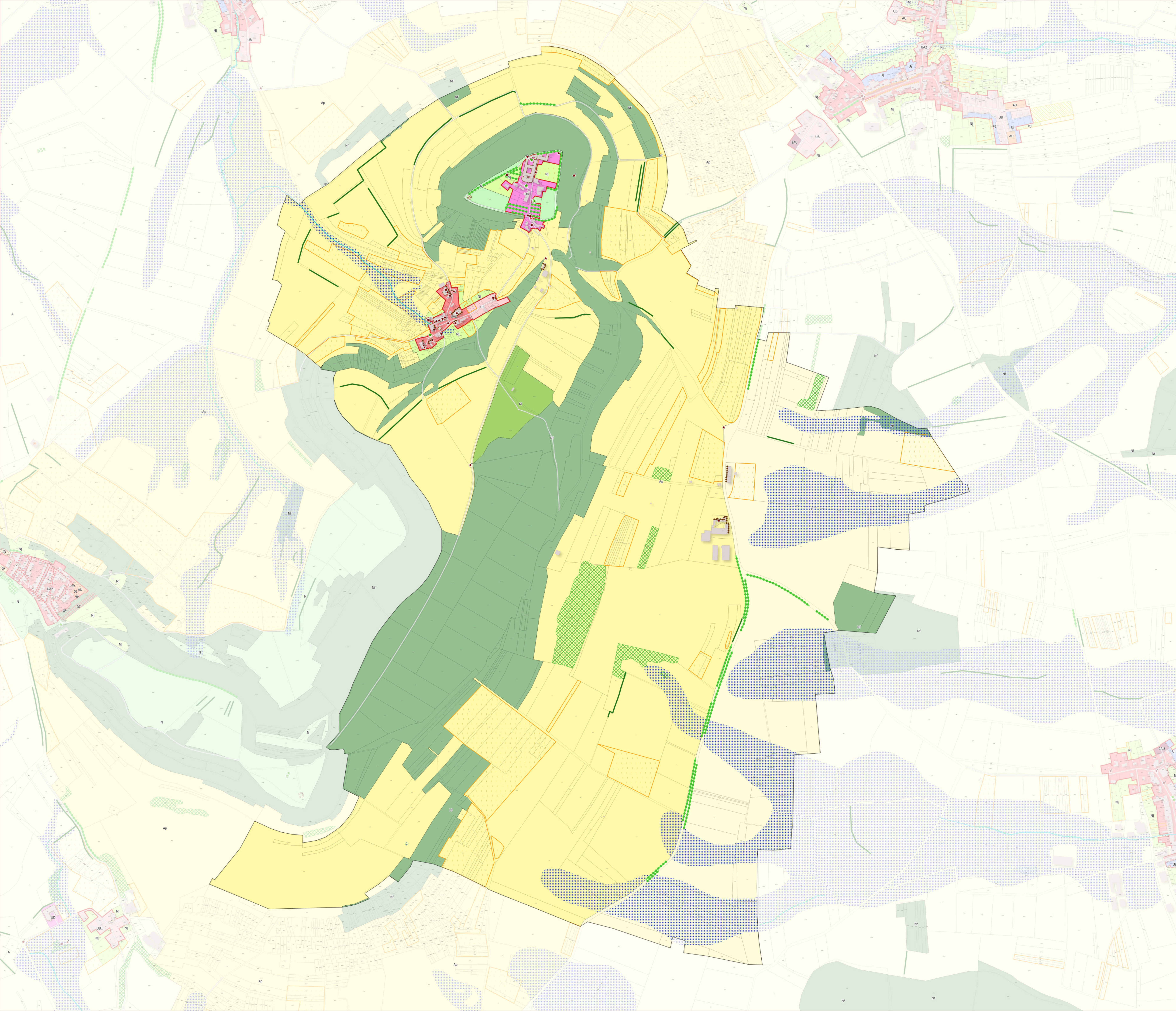
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Vergers
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

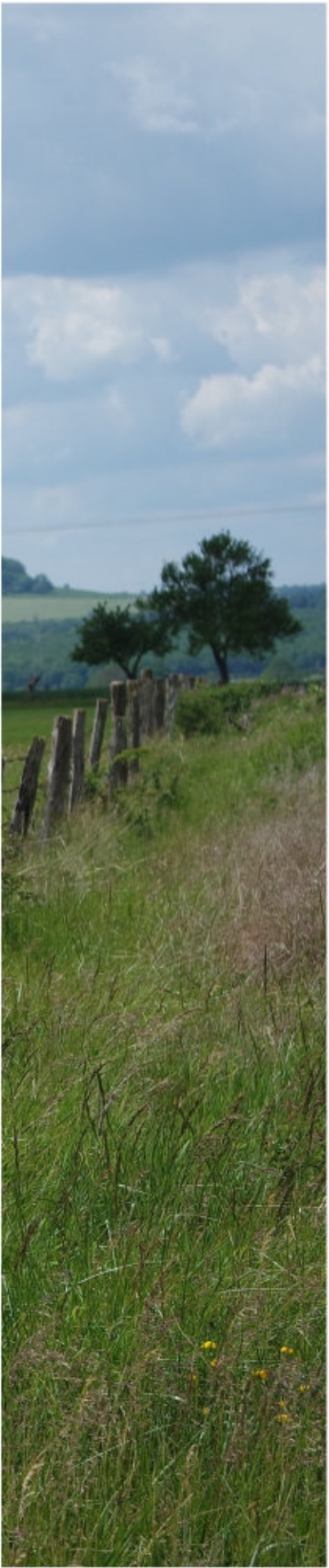
Commune -
Tantonville

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:5 550

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Ni - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- ▨ Boisement des espaces agricoles
- ▨ Élément de patrimoine bâti à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Mare
- ▨ OAP
- ▨ Verger
- ▨ Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière et réalisation d'un parking	Tantonville	33	2571
Elargissement à 8 m du chemin de l'Orme	Tantonville	34	654
Création d'un espace de stationnement pour le futur site Blanquin	Tantonville, CCPS et EPFGL	35	1182
Création d'une liaison piétonne vers les équipements publics dont le terrain de foot	Tantonville, CCPS et EPFGL	36	976



0 100 200 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

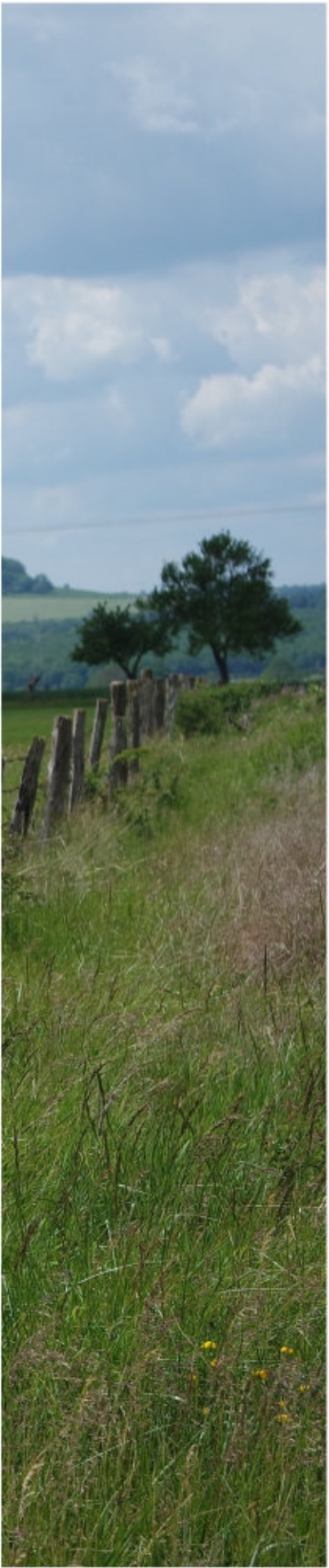
Commune -
They-sous-vaudemont

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:2 221

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



0 50 100 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Thorey-Iyautey

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:5111

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UAZ - Secteur de centre village
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignedement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- - - Marge de recul
- Cours d'eau à protéger

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Vaudemont

PLUI arrêté le 28 novembre 2024

PLUI approuvé le 26 février 2026

1:4 152

Version du 06-02-2026

CITADIA

- Zonage

A - Zone agricole

Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole

AU - Zone à urbaniser

N - Zone naturelle

Nf - Secteur forestier

NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg

UA2 - Secteur de centre village
- Prescriptions ponctuelles

Arbre remarquable

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Prescriptions linéaires

Alignement d'arbres

Haie

Ripisylve

Règles architecturales particulières
- Prescriptions surfaciques

Boisement des espaces agricoles

Élément de patrimoine bâti à préserver

Emplacement réservé

OAP

Verger

Zone humide
- Éléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés			
Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudemont	37	3742
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudemont	38	1337
Rétablissement du fossé initial	Vaudemont	39	3588
Création d'un lieu d'accueil hall-marché	Vaudemont	40	550
Création d'un espace public	Vaudemont	41	516
Elargissement du sentier	Vaudemont	42	116
Elargissement du sentier	Vaudemont	43	31

PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan local

d'Urbanisme

intercommunal

Communauté de Communes

du Pays du Saintois

Commune -

Vaudeville

PLUI arrêté le 28 novembre 2024

PLUI approuvé le 26 février 2026

1:5 577

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

A - Zone agricole

AU - Zone à urbaniser

Av - Secteur agricole en milieu urbain

N - Zone naturelle

Nf - Secteur forestier

NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg

NI - Secteur de loisirs

UA2 - Secteur de centre village

UB - Zone d'habitat individuel

UJ - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

★ Arbre remarquable

○ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

--- Alignement d'arbres

— Haie

--- Ripisylve

..... Façade à conserver

..... Règles architecturales particulières

--- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

Boisement des espaces agricoles

Coeur îlot

Élément de patrimoine bâti à préserver

Emplacement réservé

OAP

Verger

Zone d'implantation obligatoire des façades principales

Zone humide

Eléments de cadrage

Cours d'eau

Bâtiment

Parcelle

Emplacements réservés		
Nature	Bénéficiaire	N° Surface (m²)
Elargissement du chemin rural	Vaudeville	44 19
Création d'une voie de desserte depuis la rue d'Haroué jusqu'au futur lagunage	Vaudeville	45 2075
Emprise pour accéder et entretenir les abords du ruisseau - Aménagement d'un chemin	Vaudeville	46 508
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	47 560
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	48 858
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	49 1357

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Vaudigny

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:3 016

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en cœur de bourg
- Nis1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

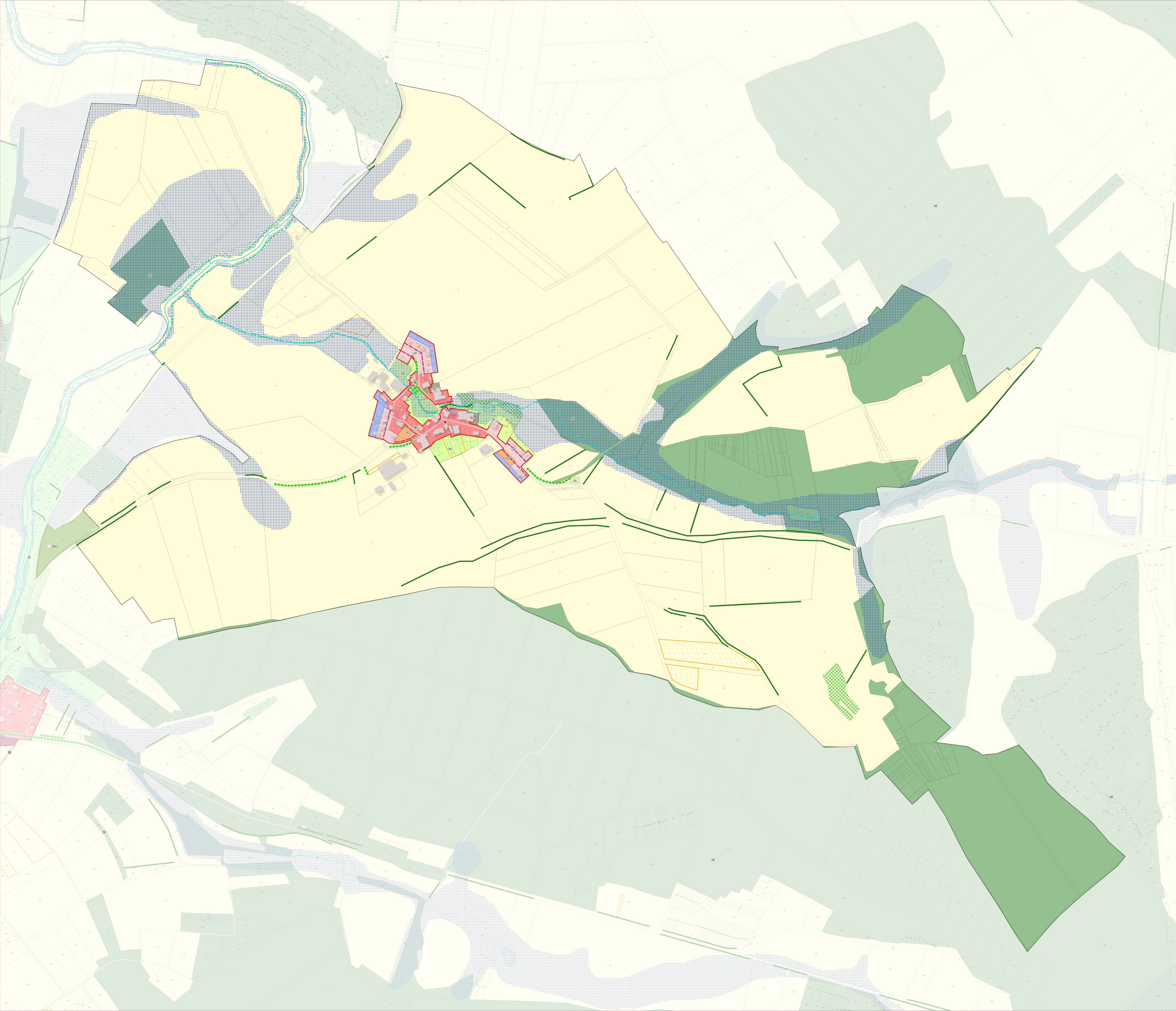
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Vezelise

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:4 217

Version du 06-02-2026



Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Ni - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelize	50	57
Création d'une liaison douce pour la requalification de la rue de la Carrière	Vézelize	51	60
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelize	52	67
Aménagement des abords de l'Uvry et parking	Vézelize	53	1924
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelize	54	5956
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelize	55	5118



0 100 200 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Vitrey

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:7 330

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- NJ - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

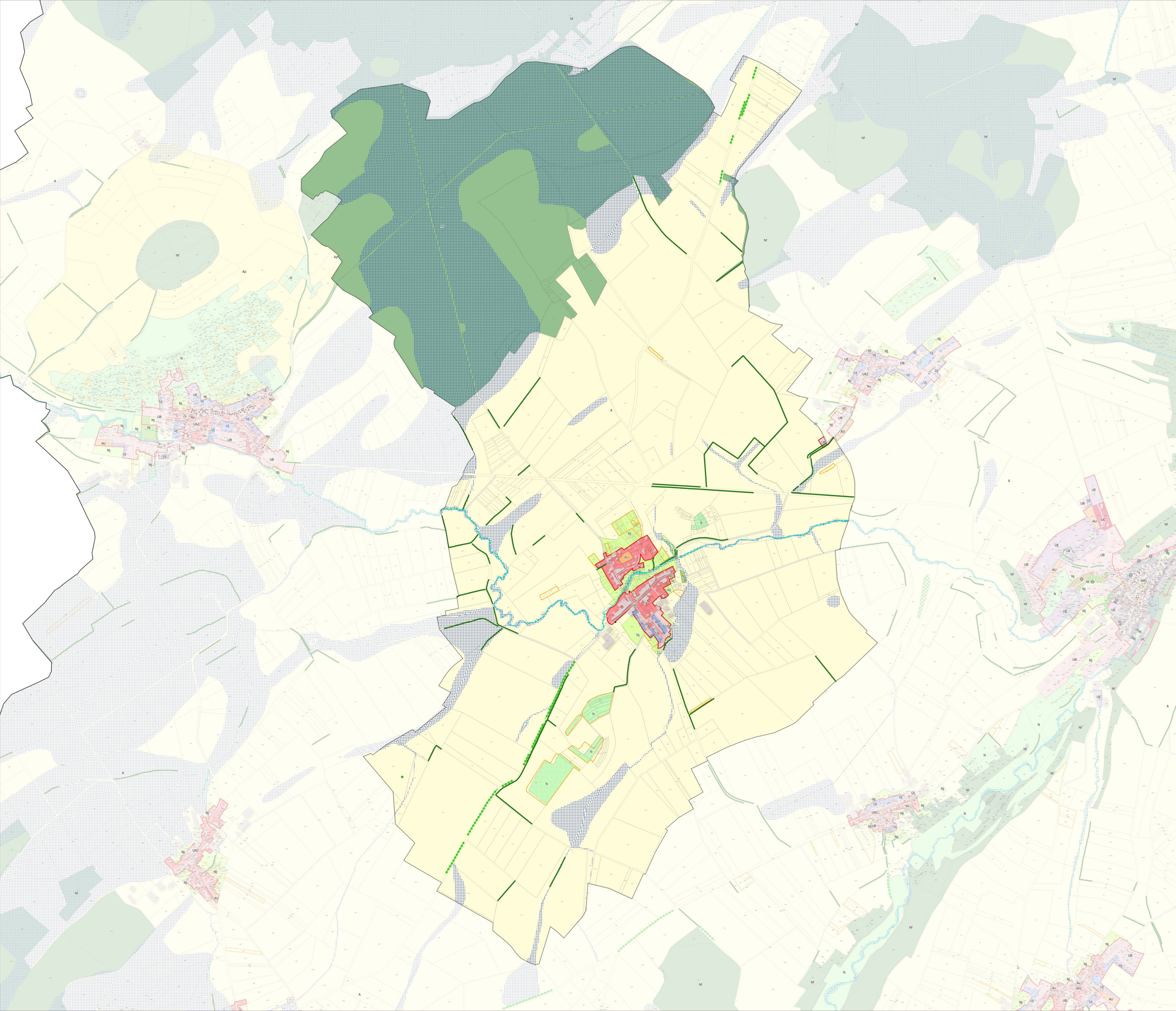
- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Commune -
Voinemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 332

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- NI - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- UJ - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ⬢ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

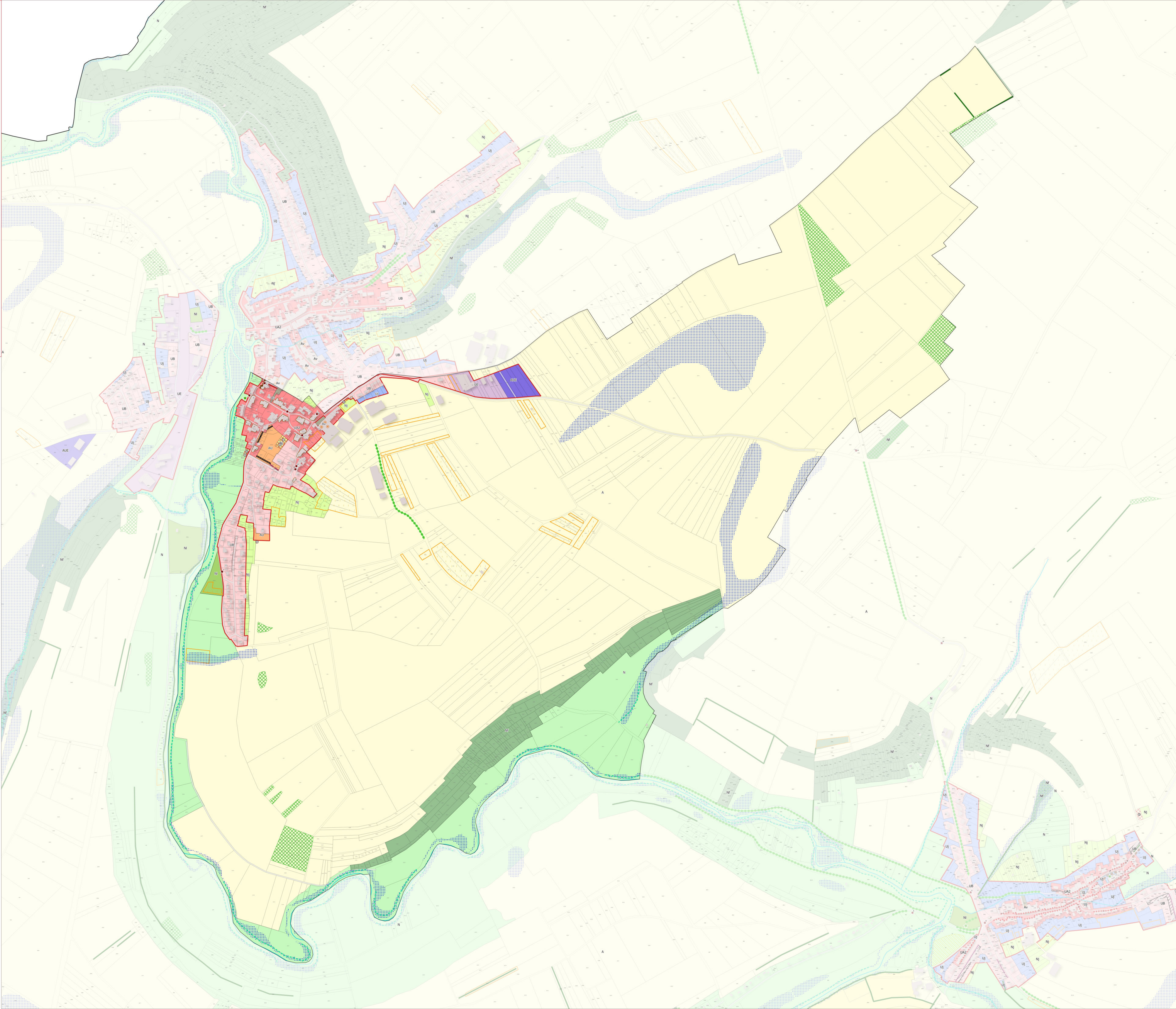
- Boisement des espaces agricoles
- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un verger conservatoire	Voinemont	56	574
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinemont	58	301
Réalisation d'une aire de retournement	Voinemont	61	79
Création d'un parking	Voinemont	60	200
Création d'emplacements de stationnement	Voinemont	57	570
Création d'un poste électrique	Voinemont	59	115



0 100 200 m

Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

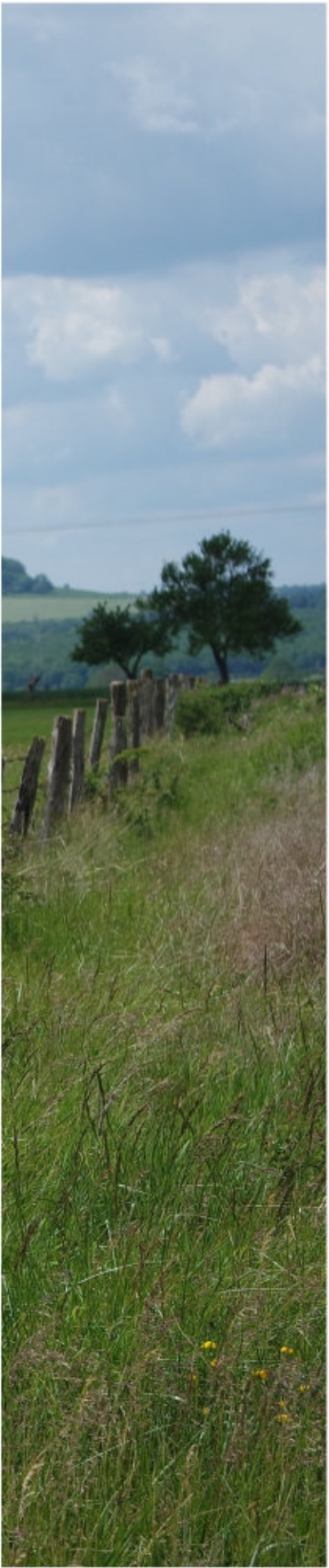
Commune -
Vroncourt

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:3 989

Version du 06-02-2026



Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en cœur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- ★ Arbre remarquable
- ⦿ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ★ Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- ***** Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

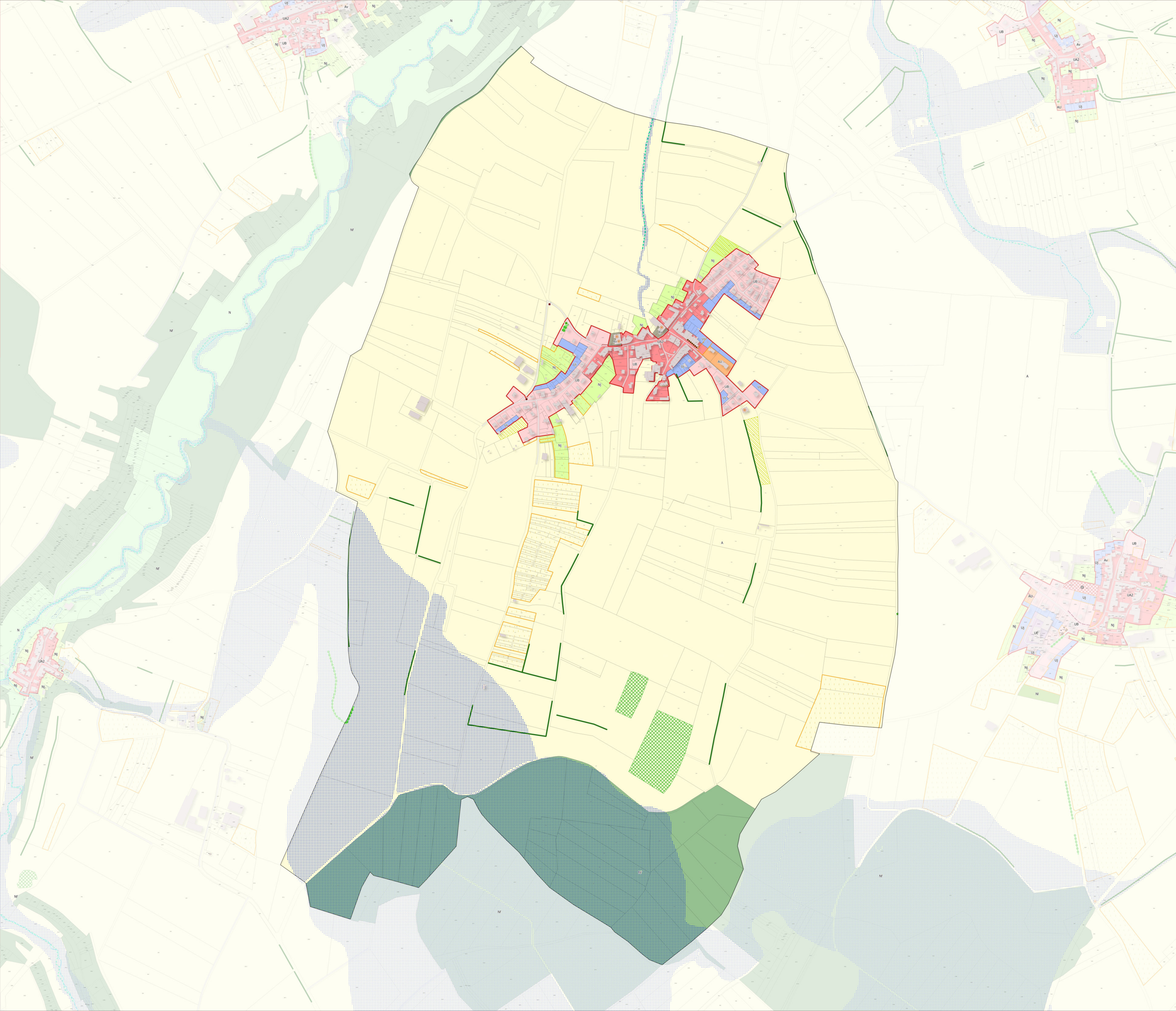
- ▨ Boisement des espaces agricoles
- ▨ Élément de patrimoine bâti à préserver
- ▨ OAP
- ▨ Pâquis
- ▨ Verger
- ▨ Zone humide

Éléments de cadrage

- ▨ Bâtiment
- ▨ Parcelle

Emplacements réservés

Nature Bénéficiaire N° Surface (m²)



Plan local
d'Urbanisme
intercommunal

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

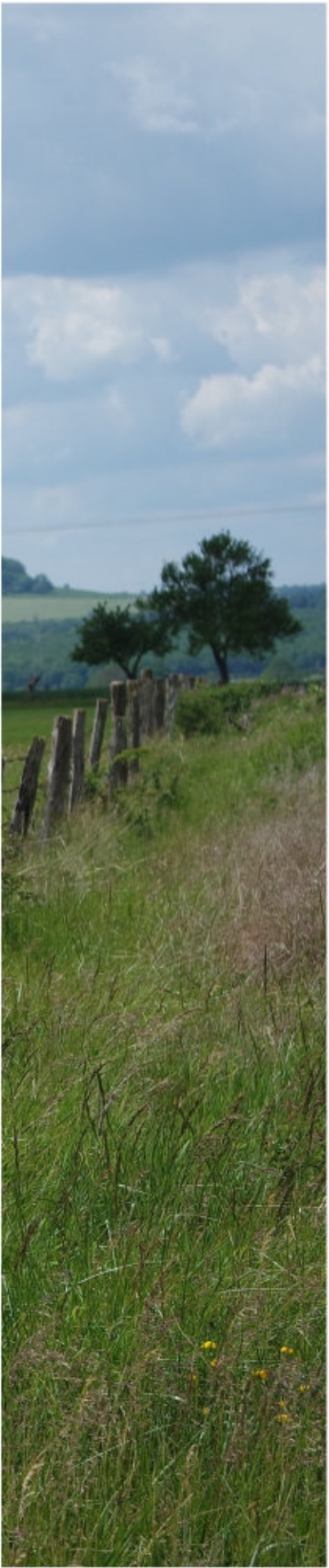
Commune -
Xirocourt

PLUI arrêté le 28 novembre 2024
PLUI approuvé le 26 février 2026



1:7168

Version du 06-02-2026



Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- NlS1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- NlS2 - Naturel Loisirs Stecal 2
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Élément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur d'ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Éléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation du bouclage du sentier entre deux sentiers existants	Xirocourt	62	127
Élargissement de la rue du Montet	Xirocourt	63	83
Élargissement du chemin de Naborcourt à son intersection	Xirocourt	64	33
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	65	790
Réalisation du bouclage du sentier	Xirocourt	66	165
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	67	1373
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	68	4924
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'inondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211



0 100 200 m

Sources : Etatub décembre 2025 / Réalisation : Citadla Conseil - Cieurwrtayer - Le 06-02-2026